

L'hon. M. FULLERTON: Oui... que ce projet de loi n'avait pas été renvoyé à ce comité et que par conséquent nulle question concernant la direction des Chemins de fer Nationaux ne saurait être soulevée devant ce comité. Je ne suis naturellement pas préparé à faire ici une déclaration. Cependant tout ce que je vous demande, c'est de m'accorder un délai de deux ou trois jours pour préparer une déclaration que je suis disposé à faire et qu'il me tarde même de faire.

M. VIEN: Je comprends cette attitude. Je pensais l'avoir exactement exposée. S'il y a une différence entre mes paroles et celles du président, je veux bien qu'on me corrige. Je soutiens cependant que nous ne sommes pas en face d'une demande de la part du président à l'effet de faire une déclaration. On ne nous a pas fait cette demande. Nous avons devant nous une demande de M. Stewart qui veut que le président soit appelé à faire une déclaration. Je suis d'avis qu'elle devrait se borner aux choses mentionnées dans l'ordre de renvoi adressé à ce comité.

Le PRÉSIDENT: En effet.

M. VIEN: C'est-à-dire à l'état financier du Conseil des régisseurs des Chemins de fer Nationaux. Or M. Stewart a mis sur le tapis une déclaration faite à la Chambre des communes par le ministre. Cette déclaration du ministre ne se rapportait pas à l'ordre de renvoi adressé au comité, mais à la question de savoir s'il y a lieu de modifier le système d'administration de notre réseau national.

L'hon. M. STEWART: Monsieur le président, j'ai essayé d'exposer bien clairement que je ne désire aucunement discuter cette question. Cela appartient à la Chambre des communes. C'est seulement sur la partie du discours du ministre relative à l'administration et à l'exploitation du réseau que je désire inviter le président du Conseil de régie à se prononcer.

M. VIEN: Je vais donc répéter ma question. M. Stewart veut-il lire cette question-là?

L'hon. M. STEWART: Certainement, je vais la lire.

M. VIEN: Veut-il lire la partie du discours du ministre dont il s'agit, et cela afin qu'il n'y ait aucun doute là-dessus?

M. BOTHWELL: Avant cette lecture, je veux exposer clairement mon attitude sur cette question. Il ne me semble guère juste de demander au président du Conseil de régie de faire une déclaration en réponse à un discours prononcé par le ministre à la Chambre.

M. VIEN: Je le reconnais.

M. BOTHWELL: Nous constituons un organisme chargé de se renseigner sur des faits et, conformément à l'ordre de renvoi adressé à ce comité, nous devons présenter un rapport à la Chambre sur l'administration des Chemins de fer Nationaux. Nous pouvons analyser l'extrait du hansard qui a été lu et nous pouvons poser certaines questions à ce sujet. On pourra ensuite discuter à la Chambre sur les faits qui ressortiront des réponses faites à ces questions. Il me semble qu'il ne serait pas juste et que ce serait contraire à l'ordre de renvoi, après avoir entendu la lecture d'un discours tiré du hansard, d'engager le président du Conseil de régie à y répondre pour confier ensuite ces choses à la Chambre. Nous sommes censés nous borner à rechercher les faits pour discuter ensuite comme nous l'entendrons sur le parquet de la Chambre.

M. WALSH: Si l'on veut bien permettre à un nouveau membre de ce Comité d'exprimer son opinion, je désire appuyer la thèse de M. Stewart. Le ministre a fait certaines déclarations que je considère nuisibles à l'administration des Chemins de fer Nationaux. L'occasion qui nous est offerte est la seule qui permette à tout membre de la Chambre de connaître officiellement l'opinion du président du Conseil de régie ou celles des autres régisseurs. Quand nous discu-